



INFOS SALARIALES FONCTION PUBLIQUE

Pas de grandes nouvelles, car la logique d'écrasement des salaires se poursuit avec la non revalorisation du point d'indice confirmée. Dans un contexte d'une inflation à plus de 2,3 %, la dégringolade de nos rémunérations va donc se poursuivre !

▼ Poursuite du déploiement du PPCR en 2019 :

C'est déjà acté pour la DGFIP mais attention à bien regarder vos fiches de paye en janvier, car les quelques points supplémentaires ne vont pas trop se voir !

▼ La reconduction de la GIPA au titre de 2018

(période 2014-2017) est confirmée : le décret et l'arrêté sont en cours pour un paiement espéré à la fin du second semestre. Mais de l'aveu même de la DGAFP, les faibles revalorisations PPCR permettent de sortir à moindre coût bon nombre d'agent.es de ce dispositif !

▼ Revalorisation du barème de l'indemnité

kilométrique de + 17%, ce qui reste bien en deçà de la revendication de la CGT d'une harmonisation sur le barème de l'impôt sur le revenu ;

▼ Jours épargnés sur le CET : revalorisation de 10

€ du barème d'indemnisation des jours épargnés sur CET et abaissement du seuil d'indemnisation ramené de 20 jours à 15 jours. Le décret 2004-878 est en cours de transmission au Conseil d'État.

COMPLÈTEMENT MALADE

Récemment le MEDEF, toujours à la pointe du progrès social, a émis l'idée du déclenchement d'un contrôle automatique des salariés dès le 4^e arrêt maladie. Pourquoi ne pas déclencher un contrôle automatique des entreprises par l'inspection du Travail (du moins ce qu'il en reste) dès le 4^eme accident du travail ? Surtout quand on sait ce qu'ils coûtent aux salarié.es (moralement, physiquement et financièrement) qui en sont victimes (dans nombre de cas de la faute de l'employeur) et aux caisses de sécurité sociale. Hier, à son tour, le premier Ministre a demandé un rapport sur la possibilité de recourir au télé-travail pour les salarié.es en arrêt de travail sous certaines conditions...

JURISPRUDENCE SALARIALE ?

S'il a démenti les chiffres évoqués par le magazine Capital, le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a néanmoins

reconnu, la hausse de 27 % de la rémunération de son cabinet. Rien que ça !

De son côté, Marlène Schiappa la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes a reconnu que des conseillers de son cabinet ont été augmentés de 10 % ou 15 %. « Pas déraisonnable après dix-huit mois à travailler sept jours sur sept d'arrache-pied », a-t-elle précisé.

Loin de nous l'idée de remettre en cause de telles hausses pour des salaires à l'évidence au-dessus de la moyenne. Favorable à un alignement par le haut, la CGT incite les salarié.es du privé comme du public, qui travaillent d'arrache-pied, pour beaucoup en déficits d'effectifs, pour certain.es en horaires décalés ou pas, pour d'autres les dimanches et jours fériés, qui touchent des bas salaires ou qui ont des rémunérations bloquées à revendiquer haut et fort auprès de leur employeur des augmentations de salaires. D'autant plus légitimes que beaucoup ont bien plus que dix-huit mois d'ancienneté...

COMBUSTIBLE INÉGALITAIRE

La hausse de la taxation des carburants est injuste, car elle augmente les inégalités.

Pour les 10% de ménages les plus pauvres, l'augmentation des taxes représente en moyenne 0,55% du revenu disponible, contre 0,21% pour les 10% de ménages les plus riches ! Cela explique en grande partie la révolte des couches populaires qui représentent la grande majorité des gilets jaunes.

Effets cumulés des réformes budgétaires de 2018-2019 sur le revenu disponible des ménages

SELON LE NIVEAU DE REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES, EN %

